Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](http://link.diffusion.sante.gouv.fr/m2?r=wAPNAbO4NWE1ODczZWRiODViNTMwZGE4NGQyM2Y3xBDQq9CgGdDHSDVD0MLQkfhfAv1eFtDWxBAsKnIkMulI0N_QhVcs_)



**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris, le 15 décembre 2020

**Olivier Véran et Élisabeth Moreno portent à 5 millions d’euros le budget alloué par l’État pour lutter contre la précarité menstruelle en 2021**

**Après des expérimentations menées en 2020 auprès des femmes et des filles en situation de précarité et dotées d’un million d’euros, le Gouvernement accélère et porte à 5 millions d’euros le budget consacré à la lutte contre la précarité menstruelle en 2021. M. Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, et Mme Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l’Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l’Égalité des chances, veulent ainsi renforcer le combat mené par les associations pour l’accès de toutes les femmes aux protections périodiques, en ciblant notamment les femmes incarcérées ainsi que les femmes en situation de précarité et de très grande précarité.**

Lors de son interview à Brut le 4 décembre dernier, le président de la République a partagé son indignation de constater que les femmes en grande précarité n’ont pas accès à des produits d’hygiène et se retrouvent trop souvent sans solution lors de leurs règles.

Le président de la République avait annoncé que le gouvernement apporterait une réponse très concrète à la question de la précarité menstruelle au premier semestre 2021 et avec les associations compétentes. Avec le soutien et le concours précieux des parlementaires, le Gouvernement traduit l’engagement du président de la République dans le budget pour 2021.

4 millions d’euros nouveaux seront ainsi consacrés à cette politique publique qui s’ajoutent au million d’euros voté au budget en 2020 et pérennisé. En 2021, ce sont donc 5 millions d’euros qui développeront ainsi les dispositifs mis en place en 2020 à l’attention des femmes incarcérées ainsi que des femmes et des filles en situation de précarité et de très grande précarité comme les femmes sans-abris ou dans les collèges et les lycées en éducation prioritaire. Ce changement d'échelle sera pérennisé dans le budget des ministères sociaux pour les années à venir.

La précarité menstruelle est en effet un enjeu important de santé publique et de solidarité. La précarité menstruelle concerne entre 1,5 et 2 millions de femmes dont l’accès aux protections périodiques est difficile ou impossible pour des raisons avant tout financières. Cette situation porte atteinte à leur dignité et constitue par ailleurs un frein à l’insertion de milliers de femmes en situation de précarité. C’est également un facteur de risque pour la santé en cas de renouvellement insuffisant des protections.

*« Nous nous attaquons à un tabou, dénoncé par les associations et rappelé par le président de la République. Les règles ne sont pas un sujet de honte. La précarité menstruelle, si, et il est de notre devoir collectif de venir en aide à des centaines de milliers de femmes qui n’ont pas accès aux protections menstruelles et de soutenir les associations mobilisées dont je souhaite saluer le travail quotidien. C’est à la fois une question de santé publique et de solidarité ! »* a déclaré Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé.

*« Le tabou qui entoure la précarité menstruelle doit être combattu. De nombreuses initiatives, conduites par des associations, des collectivités et surtout par la mobilisation de la jeunesse, ont mis la lumière sur cette réalité qui frappe de trop nombreuses femmes dans notre pays. Aider ces femmes et ces filles en situation de précarité à recouvrer leur dignité et à préserver leur santé constitue dès lors une question de solidarité et de justice*

*sociale. Nous sommes déterminés à poursuivre et renforcer les actions engagées pour que chaque femme et chaque fille en situation de précarité puissent avoir accès aux protections périodiques »* a déclaré Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l’Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l’Égalité des chances.

À l’initiative de la majorité parlementaire, la loi de finances pour 2020 avait consacré un million d’euros à l’expérimentation de plusieurs dispositifs de lutte contre la précarité menstruelle, portés au titre de la politique de lutte contre la pauvreté et de l’Égalité entre les femmes et les hommes.

Cette évolution faisait suite notamment au rapport de la sénatrice Patricia Schillinger, remis en novembre 2019 et qui mettait en lumière les difficultés d’accès de nombreuses femmes aux protections hygiéniques. Ce rapport avait été enrichi par un rapport des députées Laëtitia Romeiro Dias et Bénédicte Taurine en février 2020 qui avait permis de compléter les constats et les préconisations.

Les expérimentations menées en 2020 ont permis de répondre aux différents défis posés par la précarité menstruelle :

* L’académie de Lille a lancé la mise à disposition gratuite de protections périodiques à destination de filles d’établissements du second degré, de plus de 40 collèges et lycées relevant de l’éducation prioritaire.
* Le renforcement des actions au sein des maraudes et des accueils de jour auprès de femmes hébergées ou à la rue, réalisées par l’Armée du Salut et la Croix-Rouge française. Ces actions visent à distribuer et à mettre à disposition des protections périodiques au profit des femmes en très grande précarité au quotidien, mais également à les sensibiliser sur l’hygiène intime et sur l’utilisation de ces produits, dans le cadre d’ateliers ou de groupes de paroles animés par des personnels formés. 10 500 femmes bénéficiaires de ces produits distribués ou mis à disposition sont ciblées. Du fait de la deuxième vague épidémique, les ateliers de sensibilisation débuteront en 2021.
* La vente à prix symbolique, de produits d’hygiène féminine dans les épiceries solidaires

; la Fédération française des banques alimentaires (FFBA) et l’Association nationale de

développement des épiceries solidaires (ANDES) approvisionnent des épiceries solidaires en protections périodiques avec une gamme variée pour leur permettre de faire face aux besoins de plus de 95 500 femmes bénéficiaires de ces épiceries. Du fait de la deuxième vague épidémique qui a mobilisé ces acteurs en premier lieu sur le secteur de l’aide alimentaire, l’approvisionnement en protections hygiéniques est en cours et se poursuivra au début de l’année 2021.

* Le soutien des actions de collecte auprès du grand public et auprès de fabricants, réalisées par l’Agence du don en nature et par Dons solidaires, afin d’assurer des distributions gratuites à des associations partenaires dès la fin de l’année 2020. 220 000 femmes bénéficiaires de ces distributions gratuites sont ciblées. En parallèle, l’association Règles élémentaires continue à être soutenue pour l’organisation de collectes de protections menstruelles.
* Afin de répondre aux besoins de l’ensemble des femmes détenues (plus de 2500 femmes) : la distribution gratuite de protections périodiques, mais aussi la diversification de la gamme qui leur est proposée à l’achat, ainsi qu’un accompagnement à l’hygiène menstruelle.

**Contacts presse :**

**Cabinet de M. Olivier Véran,**

**ministre des Solidarités et de la Santé**

Tél : 01 40 56 60 60

Mél : [sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

**Cabinet de Mme Elisabeth Moreno,**

**ministre déléguée chargée de l’Egalité entre les Femmes et les Hommes, de la Diversité et de l’Egalité des chances**

Tél : 01 42 75 62 75

Mél : [presse-efh@pm.gouv.fr](mailto:presse-efh@pm.gouv.fr)

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et

de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l’adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.](http://link.diffusion.sante.gouv.fr/c?p=wATNAbPDxBDQq9CgGdDHSDVD0MLQkfhfAv1eFtDWxBDQovTQpdCR-3BF-NCL6WXQlVLq69Cz2SZtYWlsdG86RERDLVJHUEQtQ0FCQGRkYy5zb2NpYWwuZ291di5mcrg1YTU4NzNlZGI4NWI1MzBkYTg0ZDIzZjfEECwqciQy6UjQ39CFVyz9BtCW0IPQsbxsaW5rLmRpZmZ1c2lvbi5zYW50ZS5nb3V2LmZyxBRh8dC40LryDH8HZuD-QhHQltCu0JTQzdCD0I_QrA)

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](http://link.diffusion.sante.gouv.fr/r/USBSHOW/84/5a5873edb85b530da84d23f7/q6AZx0g1Q8KR-F8C_V4W1g/LCpyJDLpSN-FVyz9BpaDsQ?email=sec.presse.solidarites-sante%40sante.gouv.fr&adm=joris.aubrespin-marsal%40travail.gouv.fr)